Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260527-2026_059-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2026-059

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, EXERCICE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DELAROCHE Emilie, DENIEL Romain, DUGAL Rose, GORET-ASLAN Dilek, GRESSOT Cédric, HAMON Thierry, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LE HIR Christiane, LE MENEC Magali, LETARD Murielle, OLLIVIER Sylvie, PERROT Philippe, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, TANGUY Véronique, TURPIN Victor, VINCE Logann, WALLNER Paul.

Etaient représentés :
- Monsieur GUENA Arnaud à Monsieur DENIEL Romain
- Madame LAOT-BANVILLE à Madame LETARD Murielle
- Madame CHADOUTEAUX Maïwenn a donné pouvoir à Madame ARZEL Solange

Arrivée de Monsieur Mickaël RAGUENES à 18h52.

Madame Christiane LE HIR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Date de convocation : 21/05/2026
Date d'affichage : 21/05/2026
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2024-048 fixant les modalités d'attribution des subventions et l'adoption du règlement d'attribution des subventions municipales aux associations.

Pour 2026, il est proposé :

- Le montant forfaitaire de la subvention d'aide à la création d'une association : 160 €
- Le montant par adhérent pour les subventions de fonctionnement par critères :

	SUBVENTION PAR ADHERENT
Adhérents < 18 ans commune	15 €
Adhérents < 18 ans hors commune	4 €
Adhérents > 18 ans commune	4 €

Les modalités d'attribution des subventions d'investissement et des subventions exceptionnelles restent inchangés.

En conséquence, il est proposé d'attribuer les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Associations	Adhérents	Montant 2026
PATINER A PLOUGUIN	69	422,00 €
VIREES NORDIQUES	56	156,00 €
DOJO DES ABERS	179	1 371,00 €
TO2P	141	707,00 €
LES MARCHEURS DU NOROIT	78	272,00 €
YOGA CLUB DES ABERS	146	425,00 €
CK L'ESTRAN	49	94,00 €
PETANQUE PORTSALLAISE	122	340,00 €
BADMINTON LES ORQUES	81	308,00 €
ETOILE DE MER	202	1 486,00 €
TONIC CLUB GYM	338	896,00 €
SKOL GOUREN GWITAL	15	74,00 €
ARZELLIZ TC PLOUDALMEZEAU (Tennis)	38	231,00 €
COURIR A PLOUDAL	151	408,00 €

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260527-2026_059-DE

ESPK	281	1 760,00 €
PORTSALL COUTURE	15	52,00 €
DANSAL E GWITAL	102	200,00 €
RENCONTRE AUTOUR DU LIVRE	41	140,00 €
ARVOR CYCLO LOISIRS	26	68,00 €
ASTL PLOUDALMEZEAU TENNIS DE TABLE	44	189,00 €
ARZELLIZ BASKET	265	2 049,00 €
BAGAD AN EOR DU	30	75,00 €
CENTRE NAUTIQUE PORTSALL-KERSAINT	332	834,00 €
AN EOR DARTS CLUB	17	55,00 €
ARZELLIZ FOOTBALL	290	1 977,00 €
PLOUDAL COUNTRY ET LINE	65	88,00 €
GYM DES 3 ABERS	169	1 585,00 €
SPORT HAPLEJADUR	35	120,00 €
TOTAL	**3 377**	**16 382,00 €**

ASSOCIATIONS HORS CRITERES

Associations	2026
SOCIETE CHASSE PEN AR BED	200,00 €
UNC PLOUDALMEZEAU	300,00 €
S.N.S.M.	2 000,00 €
TOTAL	**2 500,00 €**

SUBVENTIONS EXEPTIONNELLES

Associations	2026	
ACAPP	**700,00 €**	Marché nocturne Eté 2026
ARZELLIZ FOOTBALL	**2 046,00 €**	Achat but mobile
GROUPEMENT JEUNES ARVOR	**500,00 €**	Tournoi National U14 du 6 et 7/06
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	**2 000,00 €**	Bal des pompiers 14/07
REDADEG 2026	**350,00 €**	350 euros le km
CLASSE CM1 ECOLE KERIBIN	**500,00 €**	Classe de mer
ESTRAN PLOUDALMEZEAU	**1 000,00 €**	European Océan racing 2026
GYM DES 3 ABERS	**300,00 €**	Trophée Fédéral de Gym – NIORT
CLUB DE PETANQUE	**2 000,00 €**	National de Pétanque édition 2026
E.S.P.K.	**1500,00 €**	Fête du Port
TOTAL	**10 596,00 €**	

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260527-2026_059-DE

VU le Budget principal de la Commune,
Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations,
CONSIDÉRANT que les crédits correspondants figurent au chapitre 65 (compte 65748).
CONSIDÉRANT les dossiers présentés,
CONSIDÉRANT la présentation en commission Finances en date du 11 Mai 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
APPROUVE l'ensemble des attributions de subvention proposées ci-dessus pour l'exercice 2026.

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 22– POUR : 18- CONTRE : 1 – ABSTENTIONS : 3

LES ELUS MEMBRES DU BUREAU D'UNE ASSOCIATION CONCERNEE NE PRENNENT PAS PART U VOTE : MONSIEUR PIERRE CORBEAU, MADAME MARYSE KERJEAN, MONSIEUR PAUL WALLNER, MONSIEUR JEAN-PAUL LE CALVEZ, MADAME MAGALI LE MENEC, MADAME GORET-ASLAN, MADAME ROSE DUGAL.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Christiane LE HIR **David CARREGA**